

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS132/3
19 janvier 1999

(99-0168)

MEXIQUE - ENQUÊTE ANTIDUMPING CONCERNANT LE SIROP DE MAÏS À HAUTE TENEUR EN FRUCTOSE EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

Constitution du Groupe spécial établi à la demande des États-Unis

1. À sa réunion du 25 novembre 1998, l'Organe de règlement des différends (ORD) a établi un groupe spécial comme les États-Unis l'avaient demandé dans le document WT/DS132/2.
 2. À cette réunion, les parties au différend sont convenues que le Groupe spécial serait doté du mandat type. Ce mandat est le suivant:

"Examiner, à la lumière des dispositions pertinentes des accords visés cités par les États-Unis dans le document WT/DS132/2, la question portée devant l'ORD par les États-Unis dans ce document; faire des constatations propres à aider l'ORD à formuler des recommandations ou à statuer sur la question, ainsi qu'il est prévu dans lesdits accords."
 3. Le Groupe spécial a été constitué le 13 janvier 1999; sa composition est la suivante:

Président: M. Christer Manhusen
Membres: M. Gerald Salembier
M. Edwin Vermulst
 4. La Jamaïque et Maurice ont réservé leurs droits de tierces parties dans ce différend.
-